

*Impôt sur le revenu*

**M. Hawkes:** Monsieur le président, je suis parfaitement disposé à vous laisser décider si cette question est pertinente. D'après ce que je crois comprendre, le ministre se propose d'abandonner l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et d'y substituer une obligation de survie. Il affirme en même temps que c'est à cause d'une insuffisance de fonds. Ce projet de loi nous incite à nous demander en somme si ces fonds devraient être consacrés à l'expansion ou à la survie. Au moment de trancher la question, il faut se demander si l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise finit par apporter plus de recettes au gouvernement que l'obligation de survie. Quelle façon de dépenser cette somme, l'ancienne ou la nouvelle que propose le ministre, apporte des recettes maximales au gouvernement fédéral? C'est au cœur même du débat.

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, le député n'a pas demandé à nouveau des renseignements au sujet de Petro-Canada. C'est cet aspect de sa question initiale qui me semblait peu en rapport avec le projet de loi à l'étude.

Je voudrais rappeler au député la réponse du secrétaire parlementaire avant la suspension de la séance. Ce projet de loi à l'étude accomplit deux choses. Il accroît le montant du revenu disponible auquel s'appliquera l'article. D'une part, il tient compte de l'expansion économique—de l'activité économique accrue—grâce à la petite entreprise et, en même temps, il vise ceux qui en ont le plus pressant besoin en accordant, aux termes de la modification, une aide aux entreprises qui connaissent de graves difficultés financières.

En outre, je rappelle au député que la définition de l'obligation n'a pas changé. Le gouvernement en examinant l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise a trouvé son rendement fort impressionnant durant les quelques premiers mois. Le gouvernement va continuer à surveiller l'application de l'article afin de voir quelle sera son incidence sur le secteur de la petite entreprise et s'il serait possible d'apporter des rectifications à ces deux articles ou d'en modifier autrement l'application.

● (1530)

**M. Hawkes:** Le ministre n'a pas répondu à ma question. Est-ce parce que le gouvernement ne possède pas ce renseignement?

**M. Cosgrove:** Je regrette, monsieur le président, mais je croyais avoir répondu à la question.

**M. Hawkes:** Les bleus révéleront que le ministre n'y a peut-être pas répondu. De toute façon, si le ministre y a répondu, voudrait-il répéter sa réponse? Qu'est-ce qui produit plus de recettes fiscales pour le gouvernement, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise ou l'obligation de survie?

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, j'ai dit que les dispositions des articles 8 et 9 assurent les deux. J'ai ajouté avant la suspension de la séance qu'on ne peut, sans recourir à toutes

sortes d'hypothèses quant au rendement économique, en arriver à une analyse valable de la question soulevée par le député.

**M. Hawkes:** Dois-je en déduire alors que le gouvernement n'a pas d'analyse de ce genre et c'est pourquoi ces données ne nous ont pas été transmises?

**M. Cosgrove:** Non, monsieur le président. Je suppose que l'on pourrait s'inspirer à cet égard des études de la conjoncture économique que le gouvernement effectue depuis deux ans. Suivant les hypothèses qui sont émises, je suppose que l'on pourrait tirer des conclusions de telles analyses. Les analyses sont faites. Tout ce que je dis, c'est qu'il faudrait se fonder sur un bon nombre d'hypothèses. Ce serait des études purement hypothétiques. L'information existe mais, d'après les hauts fonctionnaires, on ne pourrait en tirer que des analyses strictement hypothétiques, des analyses fondées sur des hypothèses qui varieraient probablement d'un économiste à l'autre.

**M. Hawkes:** Je crois que ce que le ministre est en train de nous dire, c'est que les études ont été faites et qu'il ne veut pas nous en faire partager les résultats. S'il ne tient pas à en parler à la Chambre, croit-il que nous pourrions, en tant que députés, avoir une copie des analyses qui ont été faites?

**M. Cosgrove:** Non, monsieur le président, ce que je dis, c'est que l'information à laquelle le ministère des Finances et le gouvernement ont accès est probablement la même dont dispose le bureau de comptables agréés qui conseille le député dans la préparation de ses questions. Il s'agit de données sur la conjoncture économique canadienne qui sont accessibles à tous les Canadiens.

Tout ce que j'en dis, c'est que les conclusions des analyses ne sont pas très utiles pour répondre à la question extrêmement précise que pose le député.

**M. Hawkes:** Le ministre n'est pas sans savoir que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a effectué une telle analyse et a fait savoir que le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise rapportait plus qu'il ne coûtait. Que pense le ministre de la valeur de cette étude? Ses collaborateurs l'acceptent-ils?

**M. Cosgrove:** C'est là une opinion, monsieur le président, qui a été communiquée au ministère, comme je l'ai mentionné.

**M. Hawkes:** Si le gouvernement l'acceptait, ne faudrait-il pas en déduire que ce pourrait être une sage utilisation des deniers publics? Lorsque quelque chose rapporte plus qu'elle ne coûte, on parle de profit dans le secteur privé. Le ministre est-il contre l'idée de faire un profit de cette façon, ou conteste-t-il l'approche ou les conclusions de l'étude?

**M. Cosgrove:** Ce que je dis, c'est que ce n'est là qu'une opinion, une étude parmi d'autres.

**M. Hawkes:** Pour m'en tenir à l'essentiel, le ministre est-il pour une politique fiscale qui rapporte plus qu'elle ne coûte? Trouve-t-il que c'est avantageux pour le contribuable?